

**Conseil scolaire Viamonde
Élection scolaire - 2022**

Explication du calcul du nombre de membres élus

Donnée	Source	Chiffre
Population du groupe électoral	Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM)	Population du groupe électoral du Conseil: 34 200
Nombre de membres du Conseil fondé sur la population du groupe électoral	Alinéa. 3(2) 2) et tableau 2 du Règlement de l'Ontario 412/00	Compte tenu de la population du groupe électoral pour le Conseil, le règlement prévoit l'élection de 6 membres du Conseil.
Nombre de membres du Conseil fondé sur le moindre du calcul fait pour déterminer la densité ou le territoire du Conseil	Alinéa 3(2) 3. et tableaux 2, 3 et 4 du Règlement de l'Ontario 412/00. On calcule la densité en divisant la population totale du groupe électoral du Conseil par son territoire (34 200 / 68 014 km ²).	Conformément au règlement, sous-alinéa 3(2) 3) ii), on doit se servir du facteur <u>densité</u> et <u>territoire</u> pour déterminer le nombre de membres supplémentaires. Le territoire du Conseil étant de plus de 40 000 km ² , on utilise le moindre de 7 ou de la différence entre 12 et le nombre de membres fondé sur la population du groupe électoral du Conseil (tableau 3 du règlement). Conséquemment, on ajoute donc 6 membres au Conseil.
		Sous réserve du paragraphe 58.1(10.1) de la <i>Loi sur l'éducation</i> , le nombre de membres du Conseil pour l'élection de 2010 est donc de 12 membres.